

aussi pour renforcer les facilités d'accès aux titres de transport pour les personnes PMR, y compris pour l'ensemble des tickets internationaux. C'est important!

Rappelons que, depuis le 11 mars 2021, c'est un droit constitutionnel. Chaque personne en situation de handicap a droit à une pleine inclusion dans notre société, y compris le droit à des aménagements raisonnables. Une telle situation était évidemment difficilement concevable pour 2022. Je fais référence à cette personne qui devait se rendre en gare pour aller chercher ses tickets, alors qu'elle était en fauteuil roulant.

C'est pour cela que le dialogue est prévu avec les associations expertes en la matière. C'est indispensable pour à la fois améliorer le droit des voyageurs structurellement et apporter des réponses immédiates en cas de situation de discrimination.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

23 Question de Nicolas Parent à Georges Gilkinet (VPM Mobilité) sur "La sous-traitance sur le chantier Infrabel à Louvain-La-Neuve" (55027508C)

23 Vraag van Nicolas Parent aan Georges Gilkinet (VEM Mobiliteit) over "De onderaanneming op de Infrabelwerf te Louvain-La-Neuve" (55027508C)

23.01 Nicolas Parent (Ecolo-Groen): *Monsieur le ministre, le site d'investigation nationale4.be a récemment publié un reportage sur le chantier mené par Infrabel à Louvain-la-Neuve.*

Cet article fait état de problèmes multiples liés à la sous-traitance : défaut de sécurité dans les équipements portés par les travailleurs; absence d'un contremaître sur le chantier alors que le chantier est situé à proximité de conduite de gaz et d'électricité....

Est également constaté une discordance entre le nombre d'employés déclarés par le sous-traitant Belgium Full Services et le nombre de travailleurs répertoriés sur le chantier.

Ce type de problèmes est rapporté de manière récurrente.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Infrabel a-t-il pris des mesures suite à la parution de ces informations (enquête interne, rappel à

l'ordre du sous-traitant principal, exclusion de prestataires...?)

- Comment structurellement Infrabel entend-t-il combattre ces problèmes liés à la sous-traitance ? Quelle attitude face aux sous-traitants qui ne respectent pas les normes de sécurité ou la législation sociale ?

- Quels sont les moyens internes à Infrabel consacrés au contrôle de ses chantiers ?

- Des actions sont-elles envisagées avec votre homologue Pierre-Yves Dermagne, ministre de l'Economie, pour renforcer les contrôles sur les chantiers ferroviaires ?

- Ces enjeux sont-ils abordés dans le cadre des discussions du futur contrat de performance ? Si oui, quelles sont les perspectives ?

23.02 Georges Gilkinet, ministre: Monsieur Parent, c'est une question importante. La sécurité est une priorité absolue pour moi, en tant que ministre, mais aussi pour Infrabel, qui y veille dans tous les domaines de son activité. La sécurité est assurée sur tous les chantiers sans distinction entre ceux qui sont sous-traités ou non. La présence et le nombre de sous-traitants dans le domaine ferroviaire dépendent des opérations effectuées et des marchés publics qui ont été passés. Infrabel recourt à la sous-traitance dans le cadre de ses activités comme le fait le secteur de la construction dans son ensemble.

Dans ce cas de figure, c'est l'entreprise qui a remporté le marché public qui est garante de la sécurité de ses sous-traitants et qui vérifie s'ils agissent en conformité avec la loi. Infrabel insiste sur ce point dans la rédaction du cahier des charges. En outre, le gestionnaire de l'infrastructure dispose d'un code de conduite pour ses fournisseurs et entrepreneurs. Développé dans le cadre de la politique CSR (*Corporate Social Responsibility*) d'Infrabel, ce code insiste sur les attentes d'Infrabel vis-à-vis des ses contractants en matière de sécurité au travail. Il est régulièrement procédé à des contrôles.

La parution de l'article auquel vous faites référence a immédiatement interpellé les responsables du chantier qui ont procédé à une série de contrôles. Les différents documents concernant les travailleurs présents sur le chantier ont été vérifiés. Les enregistrements et déclarations étaient bien en ordre.

Un plan de sécurité et de santé a bien été établi.

Les travailleurs ont tous fait l'objet d'un accueil par l'entreprise chargée du chantier, au cours duquel des instructions en lien avec leur sécurité leur ont été données.

Ce chantier a fait l'objet, comme tous les autres chantiers Infrabel et Tuc Rail, d'une coordination sécurité-santé. Dans ce cadre, notamment, les risques liés aux impétrants ont bien été identifiés et pris en compte. C'est en tout cas ce que me communique Infrabel.

Comme vous le savez, le bien-être des travailleuses et des travailleurs est pour moi essentiel. C'est pourquoi j'ai personnellement écrit à la direction d'Infrabel pour l'interroger sur les soupçons de problèmes liés au cadre de travail sur ses chantiers, de façon générale, mais en lien avec ce même article.

Quoi qu'il en soit, Infrabel me fait savoir qu'elle entend bien rester très attentive à ce sujet et poursuivre une politique volontariste en matière de santé, de sécurité et de bien-être au niveau de l'ensemble de son personnel et tant que des collaborateurs sont actifs sur les chantiers qu'elle supervise.

Cette dimension essentielle sera également reprise dans le contrat de performance entre l'État belge et Infrabel, de même que dans le contrat de service public entre le même État belge et la SNCB, même si le gestionnaire de l'infrastructure est tributaire d'un volume de travaux publics plus élevé que celle-ci.

23.03 **Nicolas Parent** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup pour vos éléments de réponse.

Tout d'abord, je me réjouis qu'Infrabel ait répondu au sujet de ce chantier, car les informations divulguées par l'article de presse étaient préoccupantes. Il est en effet difficile de placer du personnel dépourvu d'une bonne connaissance d'une des langues nationales ou qui ne disposerait pas de compétences suffisantes pour travailler dans une zone peu sûre.

Par ailleurs, je me réjouis également de votre réaction. Le courrier adressé à Infrabel est nécessaire, parce que cette situation est fréquemment rapportée.

Infrabel s'en défend et je peux comprendre l'entreprise. Néanmoins, derrière cette multiplication de chantiers, il faudra s'assurer que les objectifs et les intentions d'Infrabel en matière

de sécurité et de gestion de la sous-traitance peuvent être encadrés correctement dans les faits.

Vous avez pris vos responsabilités en écrivant à la société. Nous devons veiller, au sein du Parlement, à ce que les objectifs et les moyens mis en place à Infrabel pour gérer ces questions de sous-traitance sont correctement suivis et utilisés. En effet, il y a de grosses ambitions pour le rail et de nombreux chantiers à venir pour réparer la vétusté et assurer la sûreté du réseau. Cette question de la sous-traitance et la manière dont elle sera gérée sera importante. Nous devons mener ce travail au sein de cet hémicycle.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 18 h 09.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 18.09 uur.